



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 7 JOMADA II 1437 (17 MARS 2016)

*

I- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :

PROJET DE LOI :

✓ **Projet de loi n° 103-13** relative à la lutte contre la violence envers les femmes.

Approuvé

PROJETS DE DECRETS :

1) Projet de décret n° 2-15-890 relatif aux attributions et à l'organisation du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées.

2) Projet de décret n° 2-16-137 fixant les modalités de l'application de l'article bis de la loi n° 07-00 créant les académies régionales d'éducation et de formation.

Approuvé

3) Projet de décret n° 2-16-46 modifiant le décret royal n° 747-67 du 28 kaâda 1387 (27 février 1968) portant statut des internes des hôpitaux de la santé publique.

Approuvé

4) Projet de décret n° 2-15-617 fixant les règles d'organisation et de gestion du registre des coopératives.

Approuvé

CONVENTION INTERNATIONALE :

✓ **Convention** tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le Royaume du Maroc et la République démocratique de Sao-Tomé et Principe faite à Rabat le 25 janvier 2016.

- **Projet de loi n° 07-16** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

Approuvés

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. le directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme,
2. le directeur de l'École nationale supérieure de Rabat,
3. le directeur de l'Institut supérieur d'art dramatique et d'animation culturelle,
4. le directeur de la coopération internationale et de partenariat, au ministère de l'emploi et des affaires sociales,
5. le directeur du Centre régional d'investissement de la région de Marrakech-Safi,
6. le directeur du Centre régional d'investissement de la région Guelmim-Oued Noun.